EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE Le 8 février 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 1^{cr} février 2024

Présents: M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. PLASSARD Jean-Michel, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h15), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine (arrivé à 19h05), M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants :

39

Excusés: M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M. LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. DUBUIS Pascal, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. VIODRIN Jérôme, (Mars).

N°2024/N°015

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TFNB, TFB ET TH POUR 2024

A la suite de la présentation du volet fiscal qui clôture le rapport d'orientation budgétaire, et suite aux échanges entre les membres du Conseil Communautaire, M. le Président demande aux conseillers communautaires de se positionner sur le maintien des taux des différentes taxes locales.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de maintenir le taux de C.F.E Cotisation Foncière des Entreprises, pour 2024 à 22,79 %,
- Décide de maintenir le taux de T.F.N.B. Taxe sur le Foncier Non Bâti, pour 2024 à 1,89 %,
- Décide de maintenir le taux de la T.F.B. Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, pour 2024 à 1,90 %,
- Décide de maintenir le taux de T.H. sur les résidences secondaires Taxe d'Habitation, pour 2024 à 9.53 %
- Dit que le produit sera prévu en section de fonctionnement du budget principal

Le Secrétaire de séance Représentant de la commune de Mars M Jérôme VIODRIN

De Communes

Le Président de la Communauté

M René VALORGE Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240208-2024-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Accusé ce Réception